RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00259
Numéro SIREN : 502 081 474
Nom ou dénomination : ABERS

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2017 sous le numéro de dépôt 13798

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2016

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

13798

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
EURL ABERS 35 RUE MAURICE BERTEAUX 95360 MONTMAGNY	
SIRET 5 0 2 0 8 1 4 7 4 0 0 0 2 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	COMMERCE DE DETAIL SPECIALISE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% | Bénéfice imposable à 15%: 10 757 | Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies

Société d'investissement immobilier côtée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater X*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	**Identité du déclarant:**
N° d'agrément du CGA	Date: 29042016 Lieu: MONTMAGNY
	Qualité et nom du signataire: HERVE
	Signature: GERANT
Tél:	

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

JH

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2016

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):

* SARL, tous les associés;
* SCA, associés gérants;
*SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL: Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	2 Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: 4 à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Indemnités forfaitaires	8 Remboursements
HERVE JOSEPH GERANT 101 RUE CARNOT 95170 DEUIL LA BARRE	500	2015	23 500				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

JH

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067 (2016)

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 ou exercice

Désignation de l'entreprise EURL ABERS — du

Adresse 35 RUE MAURICE BERTEAUX 95360 MONTMAGNY — au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	393
Total	393

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2015 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	393	- de l'exercice . . 2015 . . 10	10 757
- de l'exercice précédent 10	484	- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire

À MONTMAGNY, le 29042016

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

54

① **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise EURL ABERS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 35 RUE MAURICE BERTEAUX 95360 MONTMAGNY

SIREN 502 081 474

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31/12/2015

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	561	016 561	
	Immobilisations corporelles *		028	56 479	030 9 001	47 478
	Immobilisations financières * (1)		040	1 950	042	1 950
	Total I (5)		044	58 990	048 9 562	49 428
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060	102 417	062	102 417
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	23 299	070	23 299
		Autres * (3)	072	2 101	074	2 101
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	207	086	207
	Charges constatées d'avance *		092	1 100	094	1 100
	Total II		096	129 124	098	129 124
	Total général (I+II)		110	188 114	112 9 562	178 552

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	282
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	2 520
	Résultat de l'exercice	136	7 838
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	15 640
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	81 964
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	48 977
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 2 735)	172	31 971
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	162 912
	Total général (I + II + III)	180	178 552

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	46 307
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT

Certifié conforme le 10/08/12
Joseph Henne
Gérant

ABERS AM SHOP-RACING
35 rue Maurice Berteaux
95360 MONTMAGNY
Tél. 09 73 56 82 24
Siret 502 081 474 00020

JH

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : EURL ABERS — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2015 (1)

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				210	634 795
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
	Services *		215	218	14 106
			217		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	43
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	648 944

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	454 382
Variation de stocks (marchandises) *			236	2 568
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	812
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)		242	102 980
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243 1 194)	244	1 295
Rémunérations du personnel *			250	42 738
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	27 574
Dotations aux amortissements *			254	11 366
Dotations aux provisions			256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	105
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)			264	643 820

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	5 125
Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294	1 913
Produits exceptionnels	(IV)	290	20 056	Charges exceptionnelles	(VI)	300	13 816
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306	1 614
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	7 838

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 7 838 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles *			322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 614	
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248	330	3 524	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987			342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989				
ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138				
Dont divers — ZFA (44. *quaterdecies*)	345	Investissements outre-mer	344			350	1 404
Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit			346				
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)			655				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352 11 572	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356	
Déficits — Déficits antérieurs reportables * 815 dont imputés sur le résultat :			360 815
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370 10 757	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

JH

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFiP N°2033-B-SD 2016

Extension

EURL ABERS

Détail des réintégrations diverses (total reporté en zone 330)	Montant
PENALITES AMENDES	3 524

Détail des déductions diverses (total reporté en zone 350)	Montant
CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI	1 404

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

JH

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : EURL ABERS Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial 400		402	404	406	
	Autres 410	561	412	414	416	561	
Immobilisations corporelles	Terrains 420		422	424	426	
	Constructions 430		432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels 440	4 514	442	2 449	444	446	6 963	
	Installations générales agencements divers 450	919	452	454	456	919	
	Matériel de transport 460	37 961	462	42 858	464	37 961	466	42 858	
	Autres immobilisations corporelles 470	5 739	472	474	476	5 739	
Immobilisations financières 480		950	482	1 000	484	486	1 950	
TOTAL 490		50 644	492	46 307	494	37 961	496	58 990	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	500	237	502 324	504	506 561
Immobilisations corporelles	Terrains 510		512	514	516
	Constructions 520		522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels 530	1 423	532 1 401	534	536 2 824
	Installations générales, agencements, aménagements divers 540	669	542 230	544	546 899
	Matériel de transport 550	19 908	552 8 195	554 27 669	556 434
	Autres immobilisations corporelles 560	3 628	562 1 217	564	566 4 845
TOTAL 570		25 865	572 11 367	574 27 669	576 9 562

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 16 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1) 579			Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 *terdecies*)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : EURL ABERS — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	815
Déficits imputés	983	815
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐☐☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	3 494
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	12 202
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	109 423
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	32 687
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

JH

⑤ **CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFiP N° 2033-E-SD 2016

Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015 Durée en nombre de mois 12 Néant ☐*

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	634 795
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	14 106
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	43
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	9 324
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	658 268
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	454 382
Variation de stocks (marchandises)	122	2 568
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	812
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	85 559
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	17 421
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	105
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	560 847
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137	97 421
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	97 421

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	658 225
Période de référence	024	01/01/2015	160	31/12/2015
Date de cessation			186	/ /

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

JH

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2033-F-SD 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122015 SIREN 502081474

Dénomination de l'entreprise EURL ABERS

Adresse (voie) 35 RUE MAURICE BERTEAUX

Code postal 95360 Ville MONTMAGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions 0

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique HERVE Prénom(s) JOSEPH

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500

Naissance: Date 30/07/1961 N° Département 22 Commune ST BRIEUC Pays

Adresse : N° 101 Voie RUE CARNOT

Code Postal 95170 Commune DEUIL LA BARRE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

JH

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant x *

Exercice clos le 31122015 SIREN 502081474

Dénomination de l'entreprise EURL ABERS

Adresse (voie) 35 RUE MAURICE BERTEAUX

Code postal 95360 Ville MONTMAGNY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

JH

Société ABERS
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social 35 rue Maurice Berteaux 95360 MONTMAGNY
502081474 RCS Pontoise

Procès-verbal de la décision ordinaire en date du 27 Juin 2016

L'an 2016, le 27 Juin à 10 heures.
L'associé unique de la société à responsabilité limitée susnommée au capital de 5 000 euros, a pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la gérance.
Le gérant Joseph HERVE, est présent.
Il constate que l'associé unique est présent.
Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du gérant sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 Décembre 2015

2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.

3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et affectation du résultat.

4. Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.

5. Rémunération des fonctions du gérant de l'associé unique.

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

7. Quitus à la gérance.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :

. ses rapports;

. les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe;

. le texte des résolutions proposées.

Puis, le gérant déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.
Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant.
Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.
Puis, les résolutions suivantes sont prises :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la gérance, relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un bénéfice de 7 838 €. L'associé unique donne quitus entier et définitif au gérant de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 7 838 € : au compte réserve légale pour 392 euros et le solde au compte report à nouveau qui ressort à 2 520 € et qui s'élèverait ainsi à 9 966 €
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de + 15 640 €

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.
CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique,déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce, n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.
CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'associé unique approuve la rémunération de 23 500 euros pour ses fonctions de gérant et qu'il se remboursera, sur justification, les frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'associé unique donne pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h, après signature du présent procès-verbal.

Joseph HERVE

